

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR10.05PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de fr. 229'500.-- pour la réalisation de la
deuxième étape de l'installation photovoltaïque sur la toiture de la salle de
gymnastique du collège du Cheminet.**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le lundi 8 mars au SEY.

Elle était composée de Madame Marinette Nicollin-Stilli et de Messieurs Gnanaseelan Subramaniam, Jean-David Chapuis, Jean-Marc Cousin, Jacques Fivaz, Christian Giroud, Yves Richard, Michel Werkle et Jean-Louis Vial désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de Monsieur le Municipal Cédric Pillonel et de Monsieur Olivier Flueckiger responsable du projet. Nous les remercions pour leurs explications et pour les renseignements très enrichissants qu'ils nous ont fournis.

L'objet de ce préavis porte sur la réalisation et le financement de la deuxième étape de l'installation photovoltaïque sur la toiture de la salle de gymnastique du collège du Cheminet. La première étape a vu la pose en octobre 2009 de 150 modules photovoltaïques. Le même nombre du même modèle serait posé pour cette seconde étape. Les installations communes aux deux étapes ont déjà été posées, d'où le montant demandé moins élevé cette fois-ci. Cet investissement de 229'500 frs sera amorti par prélèvement au Fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Ce fonds, rappelons-le, est alimenté par la taxe de 0,4 centime retenue sur chaque kilowattheure électrique vendu à Yverdon-les-Bains.

A noter que cette réalisation entre dans le cadre d'un projet pédagogique permettant à des élèves du collège du Cheminet de relever de façon très précise la production et la consommation d'électricité.

Conclusions :

Etant donné que les installations techniques de cette seconde étape ont déjà été réalisées au cours de la première et que ce projet est financé par la taxe de 0,4 centime payée par les Yverdonnois, c'est à l'unanimité de ses membres que votre commission vous propose d'accepter les articles un et deux tels que présentés par la Municipalité.

Yveron-les-Bains, le 8 mars 2010

Le rapporteur
Jean-Louis Vial